

URGENCE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INTEGRÉ AU TOGO

**AXES STRATÉGIQUES ET PRIORITAIRES DE REDRESSEMENT
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

2015-2020

Plan Émergence / version du 18 décembre 2014

*Une contribution citoyenne
collective à l'initiative de* **SYNERGIE
TOGO**

SOMMAIRE

I. RESUME	3
II. LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL	
2.1. Une dégradation persistante de la situation économique et sociale des Togolais	4
2.2. Un budget de l'Etat et une balance commerciale déficitaires.....	6
2.3. Une coopération économique et militaire dévoyée.....	8
2.4. De la nécessité pour la communauté internationale de reconnaître qu'elle a été flouée et d'en tirer les conséquences	9
III. LES AXES STRATEGIQUES ET PRIORITAIRES DE REDRESSEMENT POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL 2015-2020	10
3.1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INDUSTRIEL, LA DEFENSE ET LA SECURITE NATIONALES ...	11
3.1.1. Agriculture, Développement rural, Environnement (littoral et forêts)	11
3.1.2. Industrie, Infrastructures, Energie, Commerce, tourisme	12
3.1.3. Défense du territoire et sécurité nationale et protection civile	14
3.2. LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL	15
3.2.1. Education, alphabétisation, formation professionnelle, technique, recherche scientifique	15
3.2.2. Emploi, diaspora et partenariats stratégiques	16
3.2.3. Technologies de l'information et de la communication (TIC)	16
3.2.4. Santé, Culture, Sport, Santé	19
IV. LES PREALABLES IRREDUCTIBLES DU PLAN D'URGENCE DE REDRESSEMENT.....	21
4.1. Démocratie, Décentralisation	21
4.2. Les principes éthiques.....	23
4.3. Un Agenda de mise en œuvre cohérent et contraignant	25
V. CONCLUSION.....	25

I. RESUME

Depuis le Coup d'Etat du 13 janvier 1963, qui a brutalement mis fin à une des premières expériences continentales de construction d'un Etat véritablement indépendant et souverain, l'histoire du Togo a été profondément marquée par des crises successives qui ont en fin de compte empêché le pays de progresser tant sur le plan de la démocratie que celui du développement économique et social.

La junte militaire, auteur de l'assassinat de Sylvanus Olympio, premier président démocratiquement élu du Togo, régna dans le sang pendant 38 années.

A la faveur des mouvements de contestation des pouvoirs autocratiques africains du début de la décennie 90, les Togolais se sont largement mobilisés pour mettre fin au système sanguinaire et maffieux. En 1992, ils adoptent à une très large majorité (99, 17%), une constitution sensée être à la fois un rempart imprenable et un socle destiné à promouvoir un Etat démocratique respectueux des droits et libertés fondamentales.

La Constitution de 1992 n'a cessé d'être attaquée par le système autocratique. Modifiée à plusieurs reprises, elle a ainsi perdu certaines des dispositions essentielles qui garantissent les fondamentaux de la démocratie : la séparation, l'indépendance et l'équilibre des pouvoirs, des élections libres et transparentes, la limitation des mandats, le respect des droits humains, la bonne gouvernance, le développement économique et social au profit du plus grand nombre de citoyens.

En février 2005, date de la mort du dictateur Gnassingbé Eyadéma, à la suite d'un nouveau coup de force sanglant "légalisé" par une mascarade électorale, le fils, Faure Gnassingbé, remplace le père. Il est au pouvoir depuis lors et entend le conserver au profit d'une oligarchie de femmes et d'hommes, qui perpétuent la prédation et le pillage systématique du pays. En témoigne la récente tragi-comédie qui a vu, en juin 2014, le rejet en bloc par la majorité présidentielle à l'Assemblée nationale des propositions de réformes institutionnelles et constitutionnelles pourtant formulées par le gouvernement et destinées à mettre fin à la spirale de crises qui polluent la vie politique du pays depuis un demi-siècle.

Petit territoire de 56 000 Km² peuplé de quelque 7 millions d'habitants, le Togo ne s'en sortira pas sans une rupture radicale avec ce passé tragique qui a plongé le pays dans les bas-fonds des classements des indices économiques, humains et de la bonne gouvernance.

Il est temps que le Togo sorte de cette situation à la fois bloquante et insupportable. Et pour cela, un sursaut est indispensable. C'est ce que propose ce **Plan d'urgence pour la période 2015-2020**, pour :

- **Sortir définitivement de la spirale destructrice des crises et engager le processus de la renaissance du Togo ;**
- **Faire renaître la confiance entre tous les Togolais et avec les partenaires ;**
- **Agir dans l'intérêt général avec la participation effective des forces vives de la nation.**

Ce plan d'urgence est structuré en quatre parties :

- Le contexte national et international
- Les axes stratégiques et prioritaires de redressement économique et social 2015-2020
- Le développement économique et industriel, la défense et la sécurité nationales
- Les préalables irréductibles pour la réalisation du plan d'urgence

II. LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Petit pays de 56 000 km² coincé entre le Ghana à l'Ouest, le Bénin à l'Est et le Burkina Faso au Nord, Le Togo est en forte expansion démographique (~3% par an). En 2014, la population devrait être de près 7 millions d'habitants, contre 6,2 millions lors du recensement général de la population et de l'habitat (RPGH4) de 2010. La population togolaise est caractérisée par une prépondérance de la jeunesse : 60% de la population est âgé de moins de 25 ans et 42% de moins de 15 ans. Pour une population potentiellement active (15-64 ans) représentant 54%, le chômage est estimé à 6,5% et le taux de sous-emploi à 22,8%.

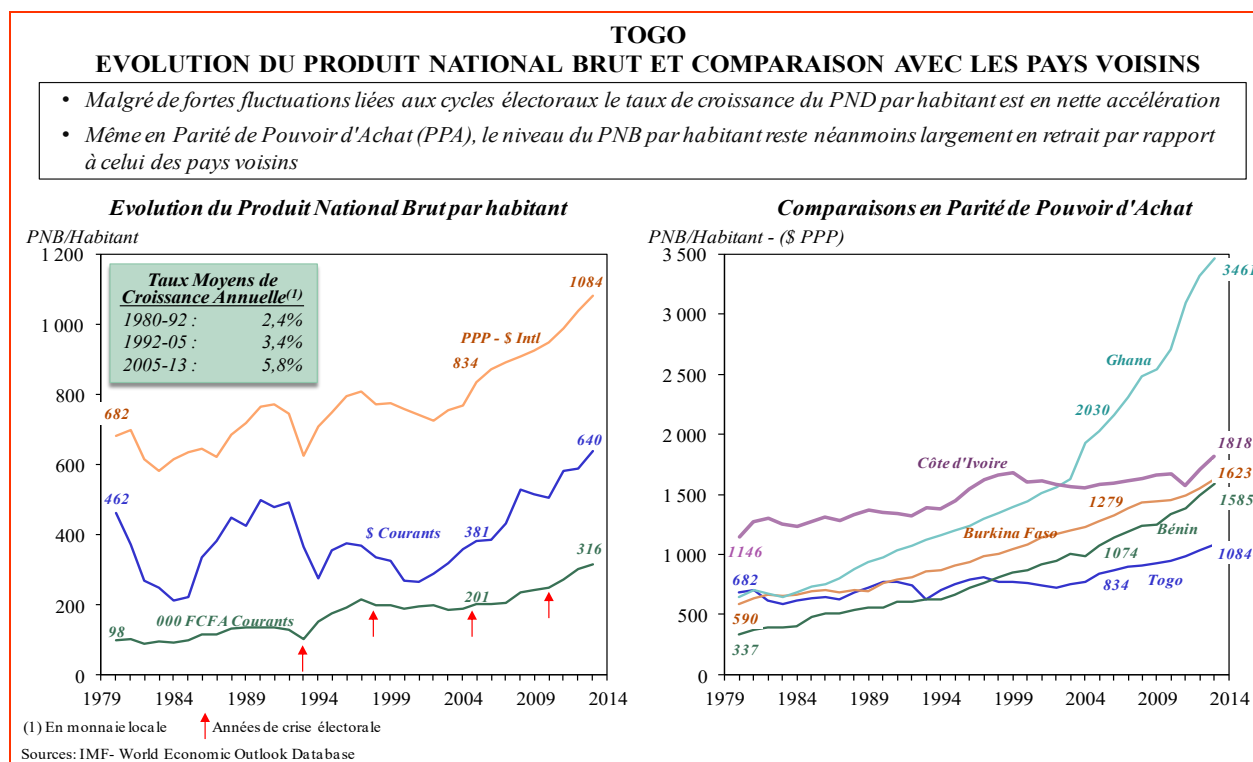
Après une décennie de suspension de sa coopération économique pour déficit démocratique, l'Union Européenne a initié, à partir de 2004, un processus progressif de reprise de la coopération subordonné à la signature, par le régime du Général Gnassingbé Eyadéma d'engagements en vue de la reprise du processus de démocratisation.

2.1. Une dégradation persistante de la situation économique et sociale des Togolais

Pour l'immense majorité des Togolais, la déliquescence de l'économie s'est poursuivie malgré la reprise de la coopération et malgré les efforts réels et visibles de la population pour développer des activités économiques productrices de revenus, notamment dans les secteurs de l'agriculture vivrière et du petit commerce.

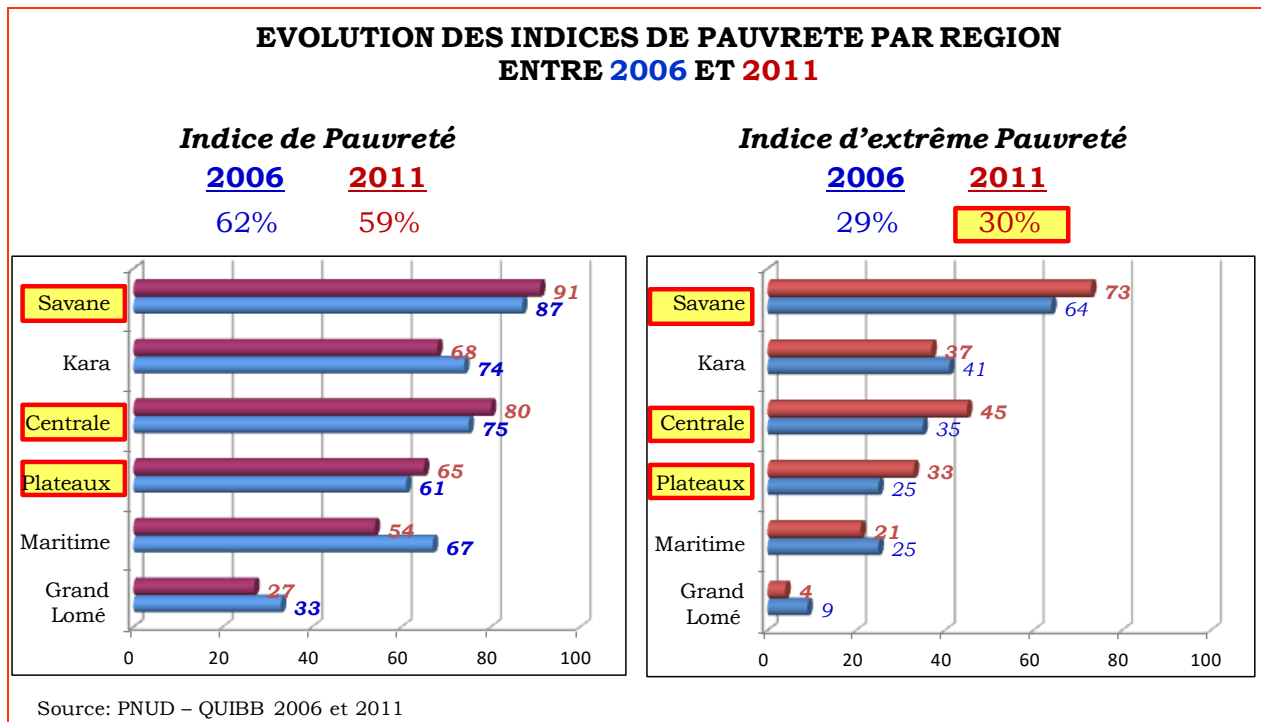
S'abritant derrière l'affichage de taux de croissance mirobolants et des discours triomphalistes, les dirigeants ne semblent guère avoir conscience de l'écart grandissant entre leurs conditions de vie et celles du citoyen moyen. En parité de pouvoir d'achat, le taux de croissance annuel du Produit Intérieur Brut (PIB) du Togo reste inférieur à celui des trois pays voisins. A environ 1100 \$ par habitant, le revenu par habitant au Togo représente les 2/3 environ de ceux du Burkina Faso et du Bénin voisins (~1600 \$) et à peine un tiers de celui du Ghana qui s'élève à environ 3500\$ par habitant (cf. figure 1).

Figure 1



Le taux de pauvreté moyen est estimé à 59% au Togo en 2011, en amélioration de 3 points en cinq ans. En revanche, le taux d'extrême pauvreté s'est aggravé entre 2006 et 2011, avec des dégradations sévères de l'ordre de 8 à 10 points dans trois des cinq régions du Togo (cf. figure 2). Ces moyennes, comme leurs évolutions, cachent des disparités importantes d'une région à l'autre, les zones rurales étant particulièrement défavorisées, malgré la part significative de l'agriculture dans le PNB du Togo (cf. figure 3).

Figure 2

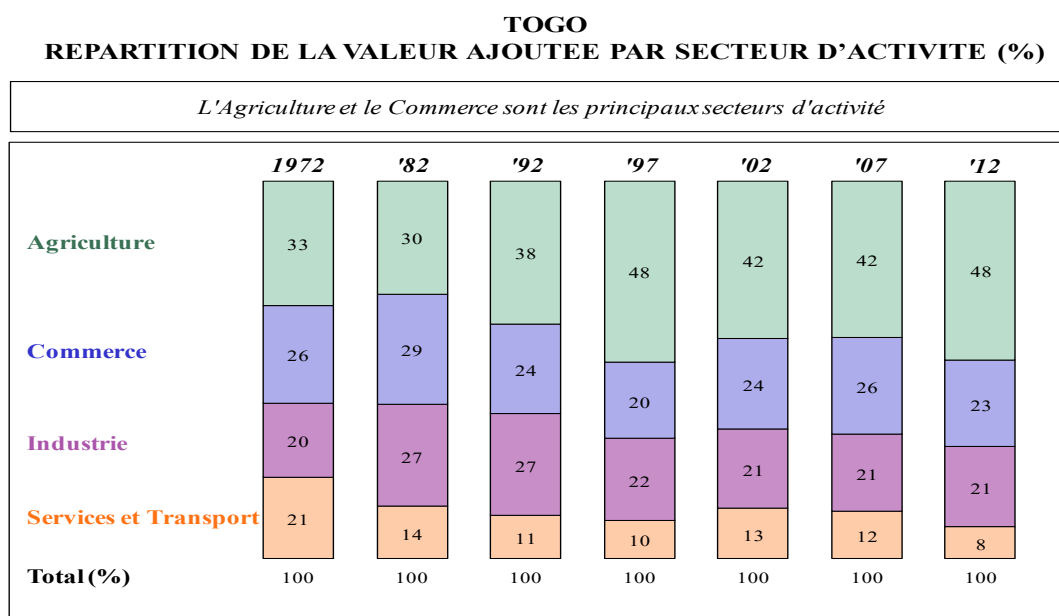


Malgré des taux de croissance affichés supérieurs à 5% et en dépit des efforts déployés par le gouvernement togolais et les partenaires internationaux, la persistance, voire l'aggravation de la pauvreté sont donc réelles au Togo et s'expliquent par les facteurs suivants :

- le détournement et l'accaparement massif, à des fins personnels, des ressources du pays et de celles mises à disposition au titre de l'aide au développement ;
- L'absence d'une volonté politique réelle et sincère d'œuvrer à l'amélioration durable des conditions de vie des Togolais. Les distributions ad hoc de microcrédits et d'outils agricoles rudimentaires, de même que les consultations médicales foraines à l'approche des échéances électorales sont privilégiées car servant plus directement l'objectif prioritaire des autorités togolaises de se maintenir au pouvoir *ad vitam aeternam* ;
- Outre la mal gouvernance évoquée, l'instabilité politique et sociale et l'Etat de non droit affectent l'évaluation du risque souverain et renchérit le coût des financements dont le pays a besoin pour investir dans le développement des infrastructures ;
- L' instrumentalisation des institutions judiciaires, au plus haut niveau, à des fins de répression, d'élimination des adversaires politiques gênants, voire de banditisme d'Etat, ce qui aboutit à la condamnation récurrente de l'Etat togolais au paiement de dommages et intérêts colossaux, prélevés sur les fonds publics au détriment du financement du développement (cf. affaire Togo-Electricité, cas d'actes de torture dans l'affaire dite de tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat ; affaire de l'exclusion abusive de neuf députés de l'Assemblée nationale élus en 2007, et d'autres affaires en instance auprès de juridictions sous-régionale et internationale).

- L'incendie criminel des marchés de Kara, de Lomé et d'autres localités, en janvier 2012 a fait partir en fumée, en quelques heures, le fruit du labeur de trois voire quatre générations de femmes commerçantes, parmi lesquelles les fameuses "Nana Benz", connues dans la sous-région et dans le monde entier pour leur ardeur au travail et leur sens des affaires. D'un coup, un pan entier du secteur tertiaire de l'économie togolaise s'est effondré et avec lui à la fois un formidable facteur d'intégration sous-régionale et l'unique source de revenus des milliers de familles dont la survie dépendait des activités annexes de ces marchés (porte-faix, vendeuses ambulantes, cantinières...). Le commerce représente pourtant la deuxième activité économique du Togo, après l'agriculture (cf. figure 3).

Figure 3



* Construction, Transport.
Sources: International Financial Statistics; IMF

2.2. Un budget de l'Etat et une balance commerciale déficitaires

Le budget de l'Etat togolais représente, pour l'année 2014 un total de 830 milliards de CFA, soit 1,3 milliards d'euros. Ce budget initial adopté par l'Assemblée nationale a été revu à la baisse de 110 milliards de CFA par l'exécutif en octobre 2014. Le montant révisé s'établit à 720 milliards de CFA, soit 1,1 milliards d'euros. Aucun compte rendu de l'exécution du budget n'étant soumis ni aux parlementaires ni au grand public, une analyse de la structure du budget ne peut se baser que sur le budget initial.

Pour l'exercice 2014, la couverture des dépenses par les recettes fiscales et non fiscales s'élève à 70%, soit un déficit de 30% couvert par des dons et appuis budgétaires pour 10% et des emprunts internes et externes pour les 20% restants. Les recettes fiscales prévues, 514 milliards CFA soit 784 millions d'euros couvrent 62% du total du budget et proviennent majoritairement des recettes douanières qui représentent, taxes de réexportation comprises, 55% des recettes fiscales. Les revenus issus des actifs du domaine public (Aéroports, port autonome de Lomé, redevance minières...) sont négligeables et couvrent à peine 1,5% du budget total.

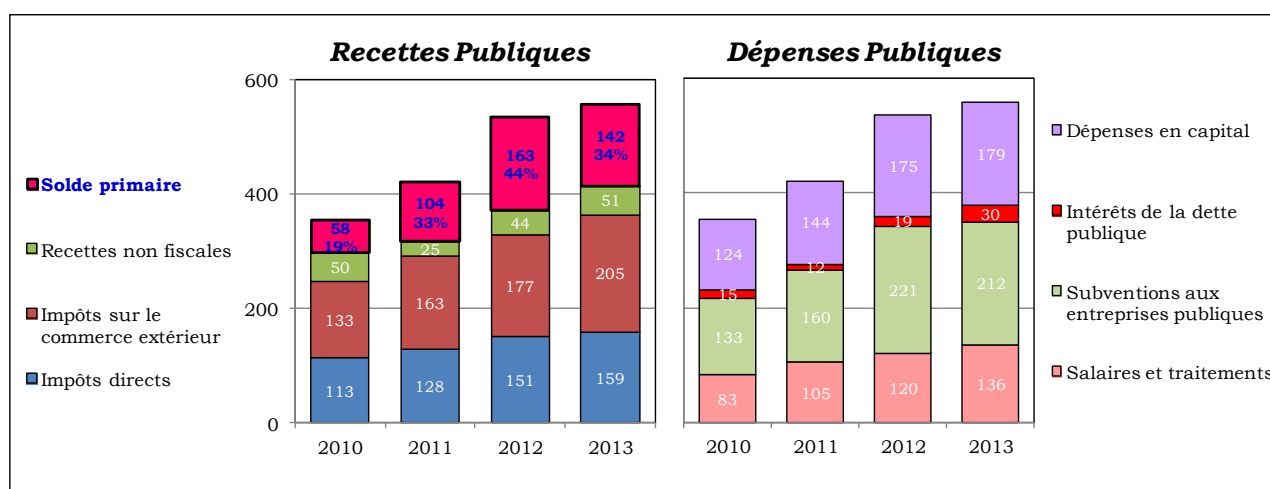
Côté dépenses, l'amortissement et le service de la dette publique représentent l'une des principales rubriques (16%), légèrement dépassée par les investissements en travaux publics et transport (17% du budget de l'Etat). L'éducation nationale (enseignement tous degrés confondus), la santé et la défense nationale pèsent respectivement 11%, 6% et 5%

du budget de l'Etat. Le budget santé (6%), légèrement supérieur aux dépenses militaires, est largement en deçà des 15% à atteindre en 2015 au titre des objectifs du millénaire. A la part de la Présidence de la République (2% du budget), il convient d'adjoindre un poste libellé "Dépenses communes diverses" représentant 9% du budget de l'Etat et regroupant des postes aussi énigmatiques que des exonérations fiscales, des frais de représentation, des imprévus et des "marchés financés sur ressources extérieures".

Le déficit budgétaire réel est en fait largement supérieur au budget et a représenté jusqu'à 44% des dépenses en 2012, les recettes fiscales étant inférieures aux prévisions et les dépenses supérieures (cf. figure 4).

Figure 4

**TOGO : TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DU GOUVERNEMENT
2010 – 2013 (En Milliards de CFA)**

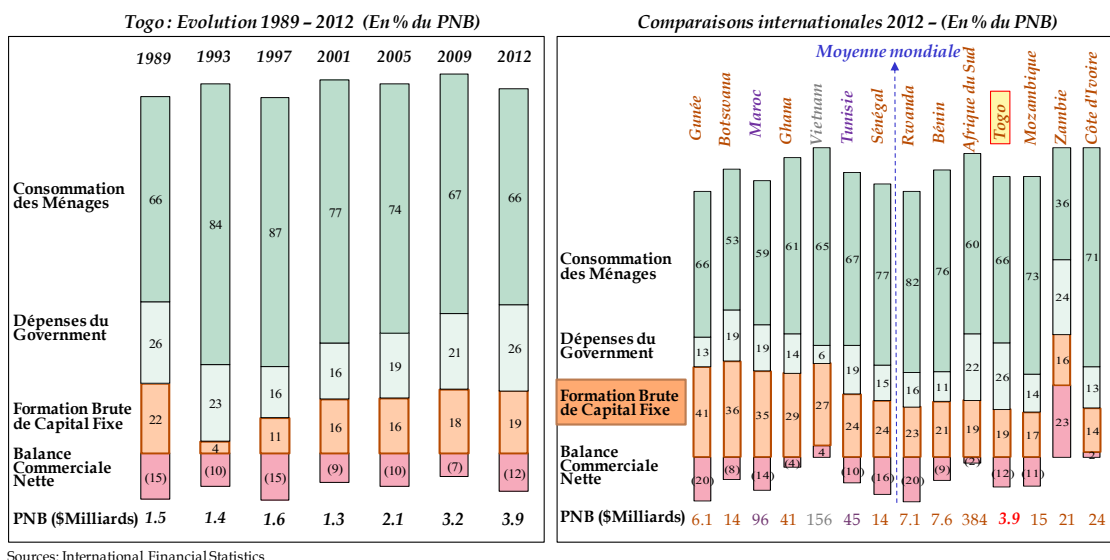


Source : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

a part des dépenses publiques dans les comptes nationaux a significativement augmenté depuis 2005, au détriment de la consommation des ménages. La Formation Brute de Capital Fixe, en augmentation, a atteint 19% du PIB en 2012 mais reste encore nettement inférieure à celle des pays africains candidats à l'émergence (cf. figure 5). Le déficit structurel de la balance commerciale est en partie compensé par les transferts de fonds de la diaspora.

Figure 5

**TOGO
STRUCTURE DES COMPTES NATIONAUX ET COMPARAISONS INTERNATIONALES**



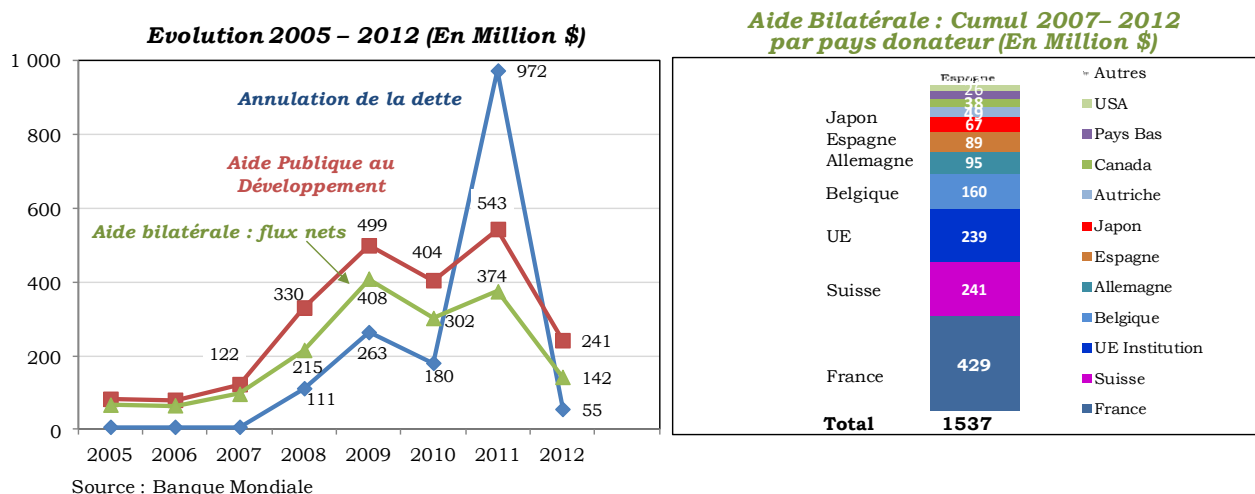
2.3. Une coopération économique et militaire dévoyée

Interrompues de nouveau en 2005 à la suite des troubles sociopolitiques qui ont marqué l'arrivée au pouvoir de Faure Gnassingbé lors du décès de son père, la coopération économique et les relations avec la communauté internationale ont repris à la suite de la normalisation de la vie politique interne, consécutive à la signature en 2006 de l'Accord politique global (APG). Par cet accord, l'ensemble de la classe politique togolaise s'est engagé à œuvrer en faveur de la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance, moyennant notamment la réalisation de réformes institutionnelles et constitutionnelles.

Cet accord, ainsi que les élections législatives qui l'ont suivi en 2007, ont ouvert la voie à la reprise de la coopération internationale et l'accès du Togo à l'initiative « *Pays pauvre très endetté (PPTE)* ». Environ la moitié de la dette extérieure du Togo a été annulée entre 2009 et 2011 à la suite de l'achèvement du processus PPTE (cf. figure 6). L'Union Européenne, la France en tête, est le principal contributeur de l'aide bilatérale.

Figure 6

TOGO : EVOLUTION DE L'AIDE EXTERIEURE AU DEVELOPPEMENT

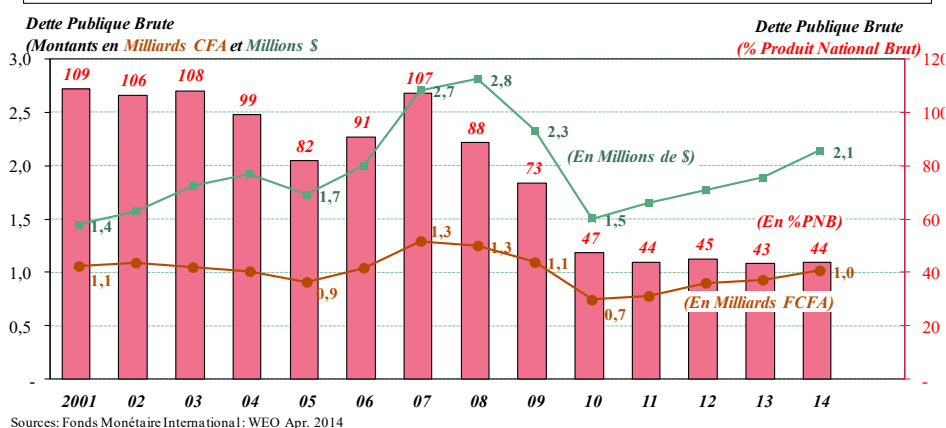


Depuis, l'annulation partielle de la dette, la spirale infernale de l'endettement du pays a repris, sous couvert de financement de projets importants de réhabilitation ou d'extension des infrastructures (cf. figure 7).

Figure 7

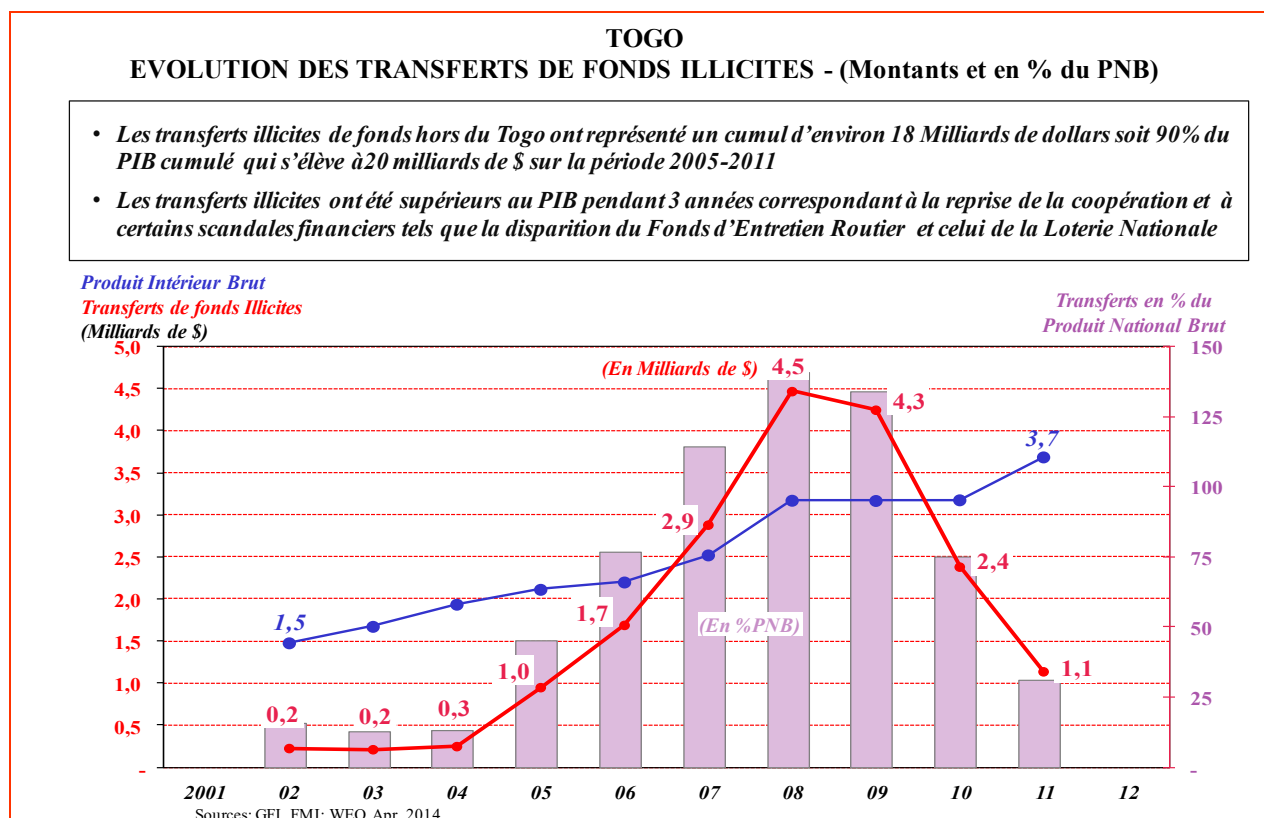
TOGO EVOLUTION DE LA DETTE PUBLIQUE - (En Montant et en % du PNB)

- 2006 et 2007 ont enregistré une forte progression de la dette, aussi bien en dollar qu'en monnaie locale
- Près de 50% de la dette a été effacée en 2009 et 2010
- La progression de la dette depuis 2011 est plus forte que celle de la période 2001-2003
- Elle risque de peser sur les comptes nationaux si elle n'est pas source de croissance productive



Une bonne partie des fonds débloqués par les partenaires au développement est détournée et illicitement transférée à l'étranger au profit d'une poignée de personnes proches du pouvoir politique. Selon les estimations convergentes établies par plusieurs organisations non-gouvernementales, entre 2005 et 2011, 9 234 milliards de francs Cfa (17,8 milliards de dollars) ont ainsi été frauduleusement transférés hors du Togo (cf. figure 7).

Figure 7



2.4. De la nécessité pour la communauté internationale de reconnaître qu'elle a été flouée et d'en tirer les conséquences

Lors du décès en février 2005 du Général Gnassingbé Eyadéma, qui avait dirigé le Togo d'une main de fer pendant 38 ans, la junte militaire qui avait installé au pouvoir son fils, Faure Gnassingbé, a demandé à la communauté internationale, emmenée par la CEDEAO, de permettre à ce dernier de terminer le mandat de son père. Les représentants de la communauté internationale avaient alors, **au nom de la stabilité, offert la solution d'un habillage constitutionnel à la succession dynastique**. Le service après-vente a même été assuré, sous le couvert d'un accord de partage de pouvoir contre lequel s'était élevé le Secrétaire Général de l'Union africaine (UA) de l'époque.

Dix ans après les massacres de 2005 restés impunis à ce jour, la dictature héréditaire, abritée derrière une institution judiciaire qui lui sert de paravent, a mis la démocratisation du Togo sous cloche et continue de piller ressources locales comme aides et financements internationaux. Le risque grandit que des alliances contre-nature ne soient le seul moyen de dessouder une dictature dynastique qui sévit depuis un demi-siècle. D'où l'urgence d'un plan cohérent et global pour redresser durablement le pays.

III. LES AXES STRATEGIQUES ET PRIORITAIRES DE REDRESSEMENT POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL 2015-2020

L'émergence politique, économique et sociale du Togo à partir de 2015 est non seulement possible ; elle est impérative. L'émergence cessera d'être un vœu pieux, un slogan sans cesse ressassé et deviendra réalité à condition d'un ancrage dans un plan stratégique global, définissant de manière précise et détaillée, les composantes d'une vision d'ensemble. L'étendue des tâches liées à ce chantier ainsi que les interactions entre les volets économiques, sociaux et institutionnels imposent que le plan de développement du Togo soit organisé en une stratégie globale économique et sociale, comprenant également des principes éthiques et assorti d'un agenda précis. Conçu pour les cinq prochaines années (2015-2020), ce chantier s'appuie sur les fondements suivants :

- Un plan d'urgence de redressement économique fondé sur la première des valeurs cardinales de la société togolaise : **la solidarité**. En effet, solidarité et partage aussi bien en interne qu'avec la diaspora togolaise ont toujours été les éléments régulateurs dans les durs moments que le Togo a traversés au cours des cinq dernières décennies.
- Un plan intégré permettant d'asseoir les bases d'une industrialisation réelle et solide du pays, fondée sur les facteurs qui peuvent être considérés comme des avantages concurrentiels réels du Togo par rapport à ses voisins. Toutes les composantes du plan intégré auront pour axe prioritaire l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes.
- Une vision prospective ouverte sur l'avenir, échéance qui verra le pays lever les derniers handicaps et lourdeurs qui l'empêchent de changer de dimension économique et de développer ses propres pôles d'excellence. La définition de cette vision prospective sera le vrai rendez-vous de la restauration de la confiance entre togolais, ainsi que celui de la vraie réconciliation que n'a pas pu concrétiser la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) demeurée sous l'emprise du régime dictatorial mis en cause dans les exactions dont la CVJR a eu à connaître.

Les principaux objectifs du Plan d'urgence

La nouvelle politique économique à mettre en place aura donc comme objectifs majeurs de :

- Soutenir la croissance du PIB réel à un niveau nettement supérieur au taux de croissance démographique ;
- Au-delà de la rhétorique, garantir que cette croissance engendre un développement réel, partagé et durable, au bénéfice du plus grand nombre de Togolais ;
- Poser les bases d'un Etat de droit et d'un fonctionnement démocratique des institutions, à même de garantir la bonne gouvernance, la sécurité des personnes et des biens et l'amorce d'une véritable décentralisation économique et politique ;
- L'amorce réelle de cette décentralisation économique et politique est un jalon indispensable à la définition consensuelle d'une vision prospective à moyen terme. Celle-ci sera le levier permettant aux togolais de réapprendre à se faire confiance et à mobiliser leurs énergies et compétences en vue de la définition d'un avenir commun susceptible de résister, quoi qu'il advienne, aux clivages exacerbés qui ont plongé le pays dans les abysses de la pauvreté, voire de la misère.

Pour ce faire, le développement du Togo devra s'appuyer simultanément sur les secteurs primaires (agriculture et mines), sur la transformation industrielle des matières premières locales, sur le commerce, sur les services enfin, qu'ils soient liés aux activités aval du port autonome de Lomé ou à la fourniture aux industries nationales, des prestations dont elles ont besoin pour produire et commercialiser leurs productions.

Le développement devra aussi s'appuyer sur l'incontournable modernité de l'économie numérique dans ses plus-values économiques, technologiques et de diffusion des savoirs.

3.1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INDUSTRIEL, LA DEFENSE ET LA SECURITE NATIONALES

3.1.1. Agriculture, Développement rural, Environnement (littoral et forêts)

L'agriculture est le principal secteur d'activité de l'économie togolaise. Sa part dans la valeur ajoutée nationale est toujours croissante, frôlant les 50%. Elle occupe à ce jour plus de 60% de la population active, représentant ainsi un secteur stratégique vital de l'économie.

L'agriculture doit, de ce fait, être réaffirmée comme l'une des priorités du plan d'urgence de redressement de l'économie togolaise. Une attention primordiale doit être accordée à ce secteur, tant au niveau de l'évolution des techniques agraires qu'à celui du développement des cultures vivrières. Trois objectifs urgents et prioritaires doivent être retenus dans le plan :

- L'autosuffisance alimentaire,
- La réduction de la pénibilité du travail,
- Enfin, l'arrêt de la spéculation à outrance sur les produits de première nécessité afin de permettre aux agriculteurs de bénéficier pleinement du fruit de leur labeur.

D'importants efforts ont été faits pour augmenter la production nationale dans le cadre du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) lancé depuis 2011 conformément à l'engagement de Maputo (2003) qui recommande d'allouer au moins 10% du budget national au secteur agricole. Les progrès sont notables, aussi bien au niveau des cultures traditionnelles (céréales, tubercules, maraîchage) que dans l'introduction de nouvelles cultures (soja par exemple), en particulier dans des zones agricoles réputées arides. Les contraintes suivantes restent toutefois à lever, afin que l'objectif d'autosuffisance soit une réalité pérenne pour les agriculteurs :

- La mise en place des équipements de conservation et de transformation pour éviter les pertes énormes de récolte qui affectent la productivité, empêchent le monde rural de sortir de la pauvreté et finissent par décourager les producteurs ;
- L'incitation à la reconstitution de la coopération et des regroupements agricoles qui ont fait leur preuve au début des années 60. Ces coopératives agricoles serviront de cadre à la mise en place d'un système de protection sociale inexistant à ce jour dont le monde rural ;
- L'incitation, dans le cadre des coopératives, au remembrement des exploitations de manière à faciliter une mécanisation nécessaire aussi bien pour l'amélioration rationnelle des rendements que pour réduire la pénibilité du travail des agriculteurs par la mécanisation. C'est à cette condition que les jeunes s'investiront dans l'activité agricole et que le problème récurrent de l'exode rural commencera à trouver une solution durable ;
- La vigilance dans l'utilisation des engrais et pesticides, avec une priorité affirmée pour les engrais biologiques ;
- La réhabilitation et la construction d'infrastructures de base dans les zones agricoles :
 - o Infrastructures hydro-agricoles, retenues d'eaux, pour réduire les aléas liés à l'agriculture pluviale ;
 - o Équipements de stockage/conservation des productions ;
 - o Infrastructure de transport, routière et ferroviaire notamment, l'objectif étant la viabilisation du réseau de transport vers les centres de consommation et d'exportation ou vers les unités de transformation.

Les expériences d'agriculture intégrée (agriculture, élevage, pisciculture) initiées au début des années 60 et laissées à l'abandon lors de l'arrivée des militaires au pouvoir méritent d'être réactivées dans le cadre d'une agriculture responsable, pilier du développement durable.

Pour les cultures industrielles, les cultures d'exportation et l'arboriculture, le potentiel de développement productif est important et consiste, suivant les régions et les cultures, à :

- Renouveler les plantations de café et de cacao afin de développer une production de qualité, autant que possible transformée localement et commercialisée sous label ;
- Développer la culture du palmier à huile, au moins jusqu'à la couverture des besoins nationaux car le rendement potentiel à l'hectare au Togo n'a rien à envier à celui des pays asiatiques qui sont les leaders mondiaux de ce produit ;
- Intensifier la sylviculture qui a commencé à donner de bons résultats dans la région des Plateaux (teck, eucalyptus...), ce qui permettra de préserver les essences rares et séculaires qui font l'objet d'abattage sauvage à des fins d'exportations, par ordre ou sous la protection des dignitaires du régime en place.

3.1.2. Industrie, Infrastructures, Energie, Commerce, tourisme

L'Industrie

Le secteur industriel est très peu développé au Togo. Pour des raisons de prébendes et de corruption, le système autocratique a délibérément préféré investir des sommes colossales dans des projets industriels connus sous le nom « d'éléphants blancs » qui ont presque tous échoué. La réhabilitation de ce secteur sera faite avec la plus grande prudence, à partir d'un inventaire rigoureux et d'une évaluation coût-rentabilité incontestable.

Cette réhabilitation et cet inventaire devraient avoir pour objectif de promouvoir la transformation locale des minerais et de produits agricoles qui pourraient, de manière compétitive, permettre de créer de la valeur ajoutée locale, seul moyen de générer pour les populations revenus, consommation et donc développement partagé.

Les Infrastructures

Un vaste programme de construction, de réhabilitation et d'entretien des **réseaux routiers et ferrés** devra être lancé, avec pour objectif la couverture de l'ensemble du territoire national. Il n'est pas acceptable qu'un pays aux dimensions aussi réduites ne puisse pas disposer de routes et de voies ferrées entretenues et de qualité. Ces réseaux tiendront à la fois compte des besoins locaux et des impératifs d'intégration régionale.

Le Port de Lomé ne sera plus une zone de non-droit réservée aux nervis du pouvoir qui en tirent le maximum de richesses pour leurs poches. Une administration et une gestion rigoureuses permettront de démultiplier les ressources de cet instrument au bénéfice du développement national et régional. Les pays enclavés pourront ainsi disposer de facilités légales pour le transfert de leurs marchandises.

Les missions des **aéroports de Lomé et de Niamtougou** seront redéfinies dans leurs rôles et paramètres économiques et de souveraineté. Il n'est pas admissible que le transport aérien soit le monopole de quelques compagnies étrangères qui tirent le maximum de profit de ce secteur et qui ne laisse que quelques miettes au pays. Et encore moins admissible le fait avéré de l'abandon de souveraineté du pays sur les aéroports au profit de puissances étrangères.

L'énergie

La question de **l'énergie** sera au cœur des priorités.

- L'énergie électrique est un facteur incontournable du développement économique et social. A court terme, la production d'énergie électrique devra être décentralisée et alternative, en attendant la construction hypothétique d'un réseau dont la rentabilité reste à démontrer, compte tenu des contraintes géographiques et de l'hyper concentration actuelle de l'activité économique dans la région maritime.
- Le Togo ne dispose aujourd'hui d'aucune source d'énergie fossile. Les Italiens ont commencé un programme de forage en mer en 2013. Porteuse de malédictions pour les populations et les environnements des pays du Sud, cette source d'énergie, le pétrole, doit être considérée avec la plus grande circonspection. En attendant les résultats du projet de forage, les produits pétroliers et le gaz sont importés, tandis que la configuration géographique rend difficile le développement pour le Togo tout seul d'un réseau de transport d'électricité. Si l'on prend comme objectif l'électrification du Togo tout entier, c'est sans doute dans le cadre d'une interconnexion Benin-Togo-Ghana que ceci doit être envisagé. C'est dans ce cadre qu'a été engagé le programme d'utilisation du gaz nigérian qui doit arriver au Ghana en ayant traversé et servi le Bénin et le Togo. Il faut s'assurer que le littoral, qui attire toujours plus de personnes et concentre l'essentiel des industries existantes, soit électrifié avec un réseau dense en prévision du doublement de la population dans les dix ans qui viennent.
- Plus généralement, le plan d'urgence de redressement doit affirmer la priorité à accorder aux **énergies propres, nouvelles et renouvelables**. Dans ce cadre, un programme réaliste d'installation d'éoliennes et de panneaux solaires sera privilégié. Ces sources inépuisables permettront de couvrir les besoins de l'ensemble du territoire et sortir ainsi le pays des ornières de la pauvreté électrique, du délestage et des coupures intempestifs d'électricité. Il existe aujourd'hui en Afrique des expériences vertueuses de recours à l'énergie solaire. Le Togo peut s'en inspirer pour couvrir les besoins notamment dans les lieux de grande fréquentation comme les écoles, les zones rurales, les marchés, les voies publiques, les centres sociaux, les centres de connexion et les centres de soins (hôpitaux, dispensaires, etc.).

Commerce

Ce secteur dynamique est resté en grande partie informel. Il est sans doute celui qui continue d'employer une partie importante de la population togolaise. A tel point qu'au Togo, pratiquement tout le monde a quelque chose à vendre. En témoigne le nombre important de marchés dans les villes, les villages et les quartiers. Ce secteur mérite la plus grande attention et les usagers des marchés doivent être soutenus et encadrés par des mesures incitatives : sécurité, entretien des routes, construction de locaux, microcrédits, facilités bancaires, épargnes solidaires, etc. Les marchés à vocation régionale seront dotés d'infrastructures modernes adéquates.

Tourisme

Au Togo, le tourisme souffre incontestablement d'un manque de professionnalisme et d'encadrement. Les infrastructures de transport, d'accueil et d'hébergement, restent dérisoires et dissuasifs pour les touristes. Pourtant le pays ne manque pas d'atouts à offrir : sites et paysages diversifiés, patrimoine culturel varié et tant de richesses à découvrir et à valoriser. Le Togo peut s'inspirer des expériences réussies dans les pays voisins et tout particulièrement des « petits pays » comme le Cap Vert et l'Île Maurice qui, en plus des bonnes pratiques démocratiques à présenter, offrent au monde des merveilles

dont la nature les a dotés. Des états généraux du tourisme seront organisés pour définir une stratégie nationale et développer les compétences des acteurs de ce domaine.

Environnement : priorités au littoral, au réseau hydrique et aux forêts

Les actions dans ce secteur, dont l'importance est désormais liée à la survie même de notre planète, couvrent trois domaines clés.

De taille très réduite, **le littoral** présente néanmoins des atouts indéniables. L'aménagement des quelques 30 kilomètres de littoral doit se faire de toute urgence si l'on veut d'une part, arrêter les dégâts de l'érosion et de la pollution de la côte et, d'autre part, tirer le meilleur parti de ce don de la nature, à travers les activités portuaires, de pêche et de loisirs, bien encadrées. Les lacs et lagunes présentent également une formidable aubaine pour ces mêmes activités. Ils doivent faire l'objet de la même attention.

Laissé totalement à l'abandon, le **réseau hydrique du Togo** s'est fortement dégradé et les fleuves et rivières comme l'Oti, l'Anié, le Mono, et tant d'autres ne le sont plus que nom. Un grand service hydrographique et océanographique prendra en charge l'ensemble de ces sujets très préoccupants.

Enfin les graves menaces qui pèsent sur l'existence même de nos **forêts et de nos zones humides** devront trouver des solutions radicales : des solutions urgentes au déboisement, aux feux de forêts et à tous les autres fléaux destructeurs de notre patrimoine naturel forestier et de notre biotope. La région de la savane recevra toute l'attention nécessaire pour stopper l'avancée inexorable du sahel et atténuer les ravages de la sécheresse : programme de retenues d'eau, de reboisement, etc.

La lutte contre les changements climatiques et le réchauffement au niveau de la planète commence par des actions concrètes et quotidiennes à la portée des citoyens. Au Togo, petit condensé de biodiversité régionale, ceci passe par des actions d'information et de sensibilisation accrues sur les menaces clairement identifiées et surtout sur les mesures pratiques à promouvoir.

3.1.3. Défense du territoire et sécurité nationale et protection civile

Axes prioritaires du plan d'urgence de redressement, la défense du territoire et la sécurité nationale bénéficieront des mêmes droits et devoirs qu'octroie la démocratie. Partie intégrale de la nation, les personnels dédiés aux missions régaliennes de défense et de sécurité verront leurs responsabilités accrues dans le cadre de la réconciliation nationale entre civils et corps habillés. Le respect des règles, des lois et des droits de l'Homme s'impose à tous les citoyens. Les militaires, les gendarmes et les forces de police sont des citoyens à part entière. Ni plus, ni moins ! A ce titre, le génie militaire sera mis à profit pour la construction du pays :

- Construction des routes, des ponts et des chemins de fer ;
- Construction des écoles et des bâtiments sociaux;
- Construction des équipements publics et du mobilier urbain;
- Construction des dispensaires et des hôpitaux ;
- Participation aux activités de protection et de sauvegarde de l'environnement ;
- Opérations de secourisme à l'occasion des catastrophes naturelles : inondations, incendies, famine.

Les agents de sécurité (**policiers, gendarmes et pompiers**) joueront pleinement le rôle pour lequel ils ont été formés : maintien de l'ordre dans le cadre de la démocratie et du strict respect des prérogatives constitutionnelles et institutionnelles ; secours d'urgence dans les catastrophes naturelles et autres tragédies humaines (incendies, inondations, feux de brousse, etc.). Les forces de sécurité, de défense et pompiers) bénéficieront, à fréquence régulière, de programmes de formation continue et de mise à niveau dans leurs

domaines spécifiques mais aussi selon les exigences fondamentales du vivre ensemble : respect de la démocratie et des droits humains, qualités d'écoute et d'accueil.

Un véritable programme de formation aux opérations de maintien de la paix destinés aux militaires, aux gendarmes et à la police sera mis en place en concertation et en partenariat avec les pays voisins (Bénin, Ghana, Burkina Faso, etc.), afin de favoriser les échanges d'informations, d'expertises et de compétences.

Une attention toute particulière sera portée à la situation indigne des femmes et des hommes attachés au Corps des Sapeurs pompiers. La gestion catastrophique des incendies des marchés de Kara, de Lomé et dans d'autres localités du pays en 2012 montre l'urgence absolue pour le pays de disposer d'une institution moderne, compétente et prête à aller aux fronts.

3.2. LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

3.2.1. Education, alphabétisation, formation professionnelle et technique, recherche scientifique

Il existe partout aujourd'hui un consensus selon lequel **l'éducation au sens large est le chemin de la liberté et du développement partagé**. En conséquence, le projet de développement durable et intégré commande de remettre l'éducation au cœur du dispositif. A cette fin, les actions suivantes devront être engagées :

- Tout d'abord l'organisation des **états généraux de l'éducation**, pour proposer les plus grandes priorités à mettre en œuvre sans délai pour la refondation de l'institution scolaire (de la maternelle à l'université) afin de parvenir rapidement aux objectifs de l'éducation pour tous tout au long de la vie et à l'excellence du système éducatif togolais.
- Tout en restant ouverte sur les évolutions mondiales, l'école devra s'insérer dans les réalités locales, celles du village, celles du milieu urbain ou périurbain. L'école ne pourra plus se contenter de programmes préfabriqués et en conséquence déconnectés des besoins nationaux et de ceux du marché du travail.
- L'école sera un lieu d'apprentissage du vivre ensemble, dans le respect des différences d'origine, de culture et de niveau intellectuel. Elle formera à la responsabilité citoyenne, à la culture démocratique, à la vie associative, enfin aux valeurs de la paix et de la solidarité.
- L'école sera un lieu d'apprentissage des gestes simples et citoyens de sécurité, de santé et d'hygiène, des gestes du quotidien, des gestes qui sauvent.
- Un grand programme de construction, d'équipement et d'entretien des classes sera lancé avec l'appui des communautés de village ou de quartier et la contribution du génie civil de l'armée et aussi avec l'aide des partenaires privés et internationaux.
- Une attention particulière sera accordée à l'éducation et à la scolarisation des filles afin qu'elles soient préparées à assumer pleinement leurs responsabilités professionnelles, familiales et citoyennes sans discrimination.
- Mise en place d'un programme spécial d'éducation, pour les enfants de la rue et pour les enfants exploités précocement dans le travail ou la prostitution.
- Sur la base des conclusions scientifiques pertinentes de la *pédagogie du multilinguisme* et après une opération d'adaptation aux réalités linguistiques du Togo, les langues nationales seront introduites dans le cursus scolaire à la maternelle et à l'école primaire.
- Les technologies de l'information et de la communication (TIC) seront sollicitées pour faciliter l'accès aux savoirs et accroître les performances dans les écoles et en dehors des écoles.

L'alphabétisation

Comme bien d'autres secteurs, l'alphabétisation a souffert d'un manque de vision et de continuité. Lutter contre l'analphabétisme c'est participer au développement des ressources humaines afin que celles-ci puissent accéder aux savoirs de base et à la construction du pays. Il faudra mettre en place un système décentralisé d'alphabétisation des jeunes déscolarisés et des adultes sur leurs lieux d'activité de façon à permettre à chaque centre, sur la même base méthodologique, de choisir son approche et ses supports d'apprentissage afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des personnes. Dans un pays sclérosé par 50 ans de dictature, du déni de justice et de règne du népotisme, les cours d'alphabétisation doivent aussi être complétés par des ateliers de sensibilisation à la citoyenneté, aux droits de l'homme et à la démocratie.

La formation professionnelle et technique

Ils sont des centaines de milliers les jeunes qui ont déserté l'école ou qui n'y ont jamais mis les pieds mais se battent souvent seuls pour être utiles à la société. Ils sont dans les marchés, dans les quartiers, à vivre de la « débrouille », à déambuler, à errer, laissés à l'abandon. Une cohorte grossie par la sous scolarisation et la déscolarisation subséquentes aux déboires de l'école. Ils ont la volonté d'apprendre un métier. L'Etat devra recenser les métiers les plus utiles au développement économique et social et donner les moyens pour créer ou revaloriser les centres de formation professionnelle avec le recours aux technologies de l'information.

La recherche

Le redressement économique et le développement durable passent par la capacité à innover et développer des techniques dans des domaines comme la biodiversité et l'environnement, la santé et la sécurité alimentaire, la pauvreté et les inégalités sociales, les migrations et l'évolution du marché du travail. Il faudra identifier et financer les unités de recherche et les réseaux de chercheurs dans tous ces domaines liés au développement afin de favoriser l'émergence de pôles d'excellence. Elevée au rang de priorité nationale, la recherche appliquée sera également valorisée à travers la création de petites unités de recherche dans les universités et les instituts spécialisés. Ces unités travailleront en synergie avec les compétences des tradipraticiens qui devront être recensés et stimulés dans leurs domaines de compétence.

Des partenariats seront organisés et encouragés au niveau régional et international, afin de favoriser des partages d'expertises et d'expériences. Pour bénéficier de moyens permettant d'atteindre la taille critique et d'optimiser l'efficacité de la recherche scientifique, des projets et programmes transnationaux seront développés, soit dans le cadre de partenariat *ad hoc* entre universités autonomes, soit dans le cadre d'institutions régionales existantes ou à créer. Ici également, les TIC seront appelées à jouer un rôle essentiel.

3.2.2. Emploi, diaspora, partenariats stratégiques

Création d'emplois

La jeunesse de la population togolaise et le taux de chômage élevé des jeunes diplômés ou non font de la création d'emplois l'un des chantiers prioritaires et transversaux du plan d'émergence. Pour garantir la bonne exécution dans les délais des objectifs définis dans les différents volets de l'activité économique (agriculture, industrie, commerce, tourisme...), ceux-ci devront être consolidés et "monitorés par un organisme dédié qui aura comme pour mission d'effectuer un travail important et spécifique sur le marché de travail au TOGO. Ce travail consistera à :

- Écrire les principes et règles du jeu du marché de travail,
- Travailler sur des mesures incitatives pour accéder à l'emploi ,

- Revoir, en concertation avec les ministères en charge de l'éducation nationale, les programmes de formation initiale et ou professionnelle et les adapter aux besoins économiques et sociaux,
- Faire évoluer les pratiques des employeurs et favoriser la création des entreprises;
- Organiser des Etats généraux de la jeunesse chargés d'élaborer un plan stratégique pour l'emploi des jeunes en vue de prévenir l'exode rural et l'immigration sauvage permanente,
- Nouer des accords d'immigration circulaire avec les grands pays d'accueil.

Rôle de la diaspora

Il s'agira d'identifier et de mettre en place, en s'appuyant sur les organisations représentatives de la diaspora, les actions pouvant contribuer à restaurer la confiance entre le Togo et sa diaspora de manière à définir les mesures incitatives d'investissement ou de co-investissement, de création d'entreprises, de partenariat d'action. Les partenariats cibleront, de manière prioritaire, les domaines situés à l'intersection entre les urgences nationales et les domaines où la diaspora togolaise exerce des compétences avérées et reconnues, notamment dans les domaines de la formation supérieure et de la recherche, dans le domaine médical, de l'économie numérique et des sciences de l'ingénieur.

Partenariats stratégiques :

Petit pays, le Togo n'est pas pour autant un pays isolé. L'histoire et la localisation géographique de notre pays ont amené le Togo à développer des relations favorables avec des pays Africains, Européens, Américains, et Asiatiques. Le Togo devra "étudier un cadre de coopération renforcée basé sur des principes, des valeurs et des dynamiques structurantes" avec un certain nombre de pays marqués par la présence forte de la diaspora togolaise, des relations commerciales importantes et une vision partagée des enjeux et projets du Togo. Cette vision partagée des enjeux devra permettre de renforcer le cercle des amis du Togo, sur la base d'objectifs de relations internationales et de coopération nouvelles.

3.2.3. Technologies de l'information et de la communication (TIC)

La Communication

La Constitution de 1992 stipule clairement en son article 26 que « **Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, de culte, d'opinion et d'expression.** », (article 25 de la Constitution). « **La liberté de la presse est reconnue et garantie par la loi. Toute personne a la liberté d'exprimer et de diffuser par parole, par écrit ou tous autres moyens, ses opinions ou les informations qu'elle détient, dans le respect des limites définies par la loi** ».

Partie intégrante de la Nation, les acteurs des médias pourront jouir pleinement de ces dispositions imprescriptibles. Les médias libres bénéficieront d'aides multiformes, notamment à travers des subventions, aussi à travers la formation et le perfectionnement des agents.

Les médias seront la vitrine de la nation togolaise dans les nouvelles dynamiques d'une vie politique apaisée : diffusion du patrimoine culturel, éducation à la citoyenneté et à la sauvegarde de l'environnement, promotion des bonnes pratiques démocratiques dans les pays voisins et à travers le monde.

Il faudra tenir compte des recommandations des professionnels du secteur pour :

- mettre en place une politique nationale de la formation des journalistes et subventionner les maisons de presse dans leur mission de formation qualifiante et de renforcement des capacités ;

- actualiser les textes réglementant la profession (Code de la Presse et de la Communication, Code de la déontologie des journalistes du Togo) et instituant la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) afin de la doter moyens humains, financiers et matériels en vue d'assurer son indépendance par rapport aux autres institutions de l'Etat
- accélérer le processus de transition numérique par l'adoption de la norme de compression de la télévision numérique terrestre conformément aux recommandations de l'Union internationale des télécommunications (UIT), et de l'Union africaine des télécommunications, (UAT) de la CEDEAO et de l'UEMOA.

L'Economie numérique pour tous

Le numérique est reconnu comme un des principaux leviers de compétitivité, un vecteur d'innovation majeur tant pour les entreprises que pour les citoyens et un facteur de croissance incontournable dans tous les secteurs de l'économie.

Aujourd'hui, le Togo tire moins de 0,6% de son PIB de l'économie numérique. La part de la population ayant accès à internet est inférieure à 5% et à peine 0,1% de la population a accès à une connexion à haut débit. Les facteurs explicatifs de ce retard tiennent à la mauvaise qualité de l'accès à internet, au nombre restreint d'entreprises technologiques et surtout à une volonté politique de contrôler la liberté d'expression et de brider l'accès de la population à la masse d'information circulant dans le monde moderne.

Or des solutions existent et ont fait leur preuve dans d'autres pays émergents, en Afrique et dans le monde. La petite superficie du Togo, la jeunesse de sa population, la forte implication de la diaspora dans ce secteur d'activité constituent autant d'atouts qui permettront au pays de relever le défi de l'émergence technologique. Pour cela, le Togo devra se doter d'une volonté politique et d'une stratégie faisant du numérique, un outil au service d'un projet national. Il est donc nécessaire d'inclure une stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication dans un projet de société qui se veut moderne, car le numérique, lorsqu'il est impliqué dans des projets porteurs de sens, constitue un formidable levier ou accélérateur de changement. Ces outils peuvent de ce fait contribuer à développer le pouvoir d'agir de tous.

A cet effet, il est nécessaire pour le Togo de repenser son approche du numérique en passant d'un ensemble d'actions atomisées à une stratégie globale structurée selon trois axes majeurs.

- Faire du numérique un moteur de développement en assurant un déploiement des infrastructures de télécommunication propice aux activités économiques créatrices de valeur ;
- Faire du numérique un levier de croissance et un vecteur d'innovation pour le développement économique du pays ;
- Construire un pays uni en faisant du numérique un outil d'accompagnement des évolutions sociétales, favorisant ainsi l'émergence et l'appropriation par tous de nouveaux services urbains et de nouveaux usages.

De façon concrète, les technologies de l'information et de télécommunication peuvent être un catalyseur du présent plan d'émergence et contribuer à la croissance économique et à la transformation sociale dans cinq domaines : l'éducation, la santé, l'agriculture, les services financiers et les services gouvernementaux.

- **L'éducation** : les outils de formation à distance offriront un enseignement de qualité à tous les enfants de la nation et des zones les plus reculées, palliant temporairement la pénurie d'enseignants,
- **La santé** : la stratégie numérique peut être un bon vecteur de déploiement d'une politique d'éducation à la santé et d'une médecine préventive toutes deux efficaces et peu coûteuses. Des outils de diagnostic à distance et de télémédecine

complèteront ensuite le dispositif et permettront d'adresser 60 à 80% des problèmes de santé dans les milieux ruraux, mais aussi de favoriser la logistique d'approvisionnement des centres de santé.

- **L'agriculture** : des plateformes dédiées permettront un gain de productivité en offrant aux agriculteurs l'accès à l'information sur la météo, la sélection des cultures, le contrôle des parasites, les prix de vente et la gestion financière.
- **Les services financiers** : l'inclusion financière sera favorisée par le développement de solutions technologiques qui permettront l'accès des populations aux services financiers tels que le porte-monnaie électronique, la micro-épargne, le microcrédit, la micro-assurance.
- **Les services gouvernementaux** : l'e-gouvernement avec des outils permettront de toucher le citoyen dans les lieux inaccessibles, favoriser la collecte des taxes et impôts, et fournir l'accès aux informations et aux services de l'état.

L'enjeu essentiel est de faire du Togo un pôle d'excellence en Afrique, et un modèle pour la sous-région. La concrétisation de ces objectifs donnera au Togo une position de leadership dans le domaine du secteur tertiaire et du service (Banque, assurance, production de software, etc.), ce qui pourrait en faire un interlocuteur incontournable sur le continent.

La mise en œuvre de la stratégie numérique nationale implique comme préalable :

- Le développement des infrastructures de télécommunication haut débit à fibre optique sur l'épine dorsale du pays et des boucles optiques urbaines couplées avec le développement des infrastructures routières et ferroviaires.
- Le développement d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat par un ensemble d'incitations fiscales et la création d'incubateurs d'entreprises innovantes à l'instar de la zone franche.
- La création d'une institution de l'économie numérique, ministère ou agence, chargée de coordonner la stratégie nationale en collaboration avec le secteur privé.

Le projet numérique national devra enfin être le formidable facteur d'une synergie des capacités et des initiatives qui existent au Togo et dans sa diaspora forte de près de 2 millions de talents divers, en Europe et aux Etats-Unis.

3.2.4. Santé, Culture, Sport, Santé

En matière de santé où tout est à repenser et où tout est à refaire, la stratégie sera collée aux réalités du pays où il existe çà et là des expériences réussies et donc répliquables. Il faut en effet s'inspirer des initiatives lancées par des institutions laïques ou religieuses ou encore par certaines coopérations et par des privés, qui ont donné des résultats probants. Ces expériences extrêmement fonctionnelles qui sauvent la vie et augmentent l'espérance de vie des populations doivent être étudiées de très près en vue de leur extension à l'ensemble du pays.

Des **états généraux de la santé** auront mandat de définir les axes prioritaires ainsi que les nouveaux comportements des professionnels mettant en avant les qualités d'accueil et d'écoute attentive des malades, la gestion axée sur les ressources réelles des malades. A l'instar du Ghana, très vite, la sécurité sociale pour tous verra le jour au Togo.

Un programme généralisé d'hygiène et d'assainissement sera mis en place : avec la généralisation de la construction de latrines par maison et de latrines publiques par quartier ; avec une éducation citoyenne à la propreté et au ramassage systématique des déchets ménagers et des sacs plastiques.

Un vaste programme d'accès à l'eau potable, à portée immédiate des populations sera lancé avec des forages de puits et un programme d'adduction d'eau.

Culture

Le Plan de redressement prévoit d'accorder la priorité à la mise en place d'une véritable politique culturelle fondée à la fois sur les réalités de la création nationale, d'un cadre légal cohérent, enfin d'un soutien à l'économie de la culture. Il s'agit en effet de développer ce secteur vital pour qu'il contribue à faire vivre les créateurs et plus généralement, à élever le niveau de vie des populations.

Toutes les industries culturelles seront soutenues, particulièrement celles qui présentent de vraies valeurs ajoutées comme la musique et la danse, l'audiovisuel et les spectacles, le cinéma et l'édition, l'artisanat d'art. La politique devra s'inspirer des bonnes pratiques observées dans les pays voisins comme le Burkina Faso, le Ghana et le Sénégal où la culture est véritablement prise au sérieux par les pouvoirs publics !

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de décentralisation, un grand chantier de construction de **Maisons de la culture et du multimédia (les MCM)** sera lancé à travers tout le pays avec comme objectif de doter chaque région d'un centre de création et de diffusion du patrimoine national.

Une opération urgente de sauvetage des cultures et des langues menacées de disparition doit être engagée, afin d'éviter l'extinction inéluctable de ce patrimoine national.

Sport

Santé, culture et sport sont indéfectiblement liés. Et l'adage « ***mens sana in corpore sano*** » est universellement partagé. Un esprit sain dans un corps sain ! L'activité sportive en général, la compétition sportive en particulier ont vécu les pires moments depuis les quelques heures d'euphonie des années 50 et 60. La compression des libertés et l'embrigadement de la jeunesse, qui ont suivi la prise du pouvoir par les militaires, ont contribué à la longue agonie du sport togolais, si l'on excepte quelques rares moments de sursauts patriotiques. A partir d'une évaluation sérieuse de ce secteur, à la fois vecteur de santé et d'engouement de tout un peuple, les activités sportives connaîtront un nouveau printemps de développement. La libération totale des énergies et des initiatives sera garantie afin d'offrir à chacun la possibilité d'exercer son hobby et au-delà son métier. Il faudra organiser des états généraux du sport avec les acteurs concernés, pouvoirs publics, experts, responsables de fédérations sportives, sportifs et sportives de haut niveau, entreprises et journalistes, afin de mettre à plat les problèmes et définir les axes d'orientation de l'action publique.

IV. LES PREALABLES IRREDUCTIBLES DU PLAN D'URGENCE DE REDRESSEMENT

4.1. Démocratie, Décentralisation

Justice, Etat de droit, démocratie et droits humains

La Constitution de 1992 vient en tête des priorités en matière de construction de l'Etat de droit. Principal acquis du peuple togolais au cours des dernières décennies, la Constitution de 1992, tripatouillée à maintes reprises par le système autocratique, sera très rapidement revisitée pour être plus conforme aux réalités d'aujourd'hui et aux enjeux de demain. L'Etat de droit suppose l'application stricte des exigences énoncées par la Constitution :

- Le respect, par tous, du cadre constitutionnel et institutionnel, à commencer par les autorités en charge des affaires qui doivent respecter les lois et les règles ; qui sont tenus de rendre des comptes et qui sont passibles de poursuites judiciaires en cas de défaillance ;
- La bonne gouvernance assurée de manière transparente par les autorités ainsi qu'à tous les échelons de la vie nationale ; les exemples de bonne gouvernance existent ici et là en Afrique. Les bonnes pratiques qu'elle génère dans les pays comme le Ghana doivent servir de modèle à adapter en fonction des réalités du pays. De même il faudra recourir aux compétences avérées qui existent certes sur le terrain, mais aussi aux niveaux régional et international. Les compétences et ressources de la diaspora togolaise seront mieux sollicitées dans ce cadre ;
- La lutte contre le fléau de la corruption, tant proclamée dans les discours et sur le papier, devra être engagée à tous les échelons de l'administration, à commencer par le sommet. C'est en effet à la tête que ce virus fait le plus de ravage, avec en prime la garantie de l'impunité ;
- La mise en œuvre effective du principe de séparation des pouvoirs entre l'exécutif, le parlement, la justice, la Cour constitutionnelle, la Haute autorité de l'audiovisuel, la Commission électorale nationale indépendante, etc. ;
- La mise en place et le fonctionnement effectif des instances de contrôle et de proposition prévues par la constitution : Cour des comptes et Conseil économique et social notamment ;
- Le pluralisme politique et l'alternance au pouvoir garantis par des scrutins majoritaires à deux tours, par la limitation du nombre de mandats et par l'introduction d'une limite d'âge qui incite à la formation et la transmission des savoirs et des savoir-faire, notamment à la jeunesse en vue d'un renouvellement de leadership.

Un impératif : lever les déficits démocratiques qui ont freiné l'émergence à ce jour ; respecter strictement le cadre légal établi ; mettre en application les pratiques de la bonne gouvernance et lutter concrètement contre la corruption.

La décentralisation, clé de voûte de la nouvelle administration territoriale

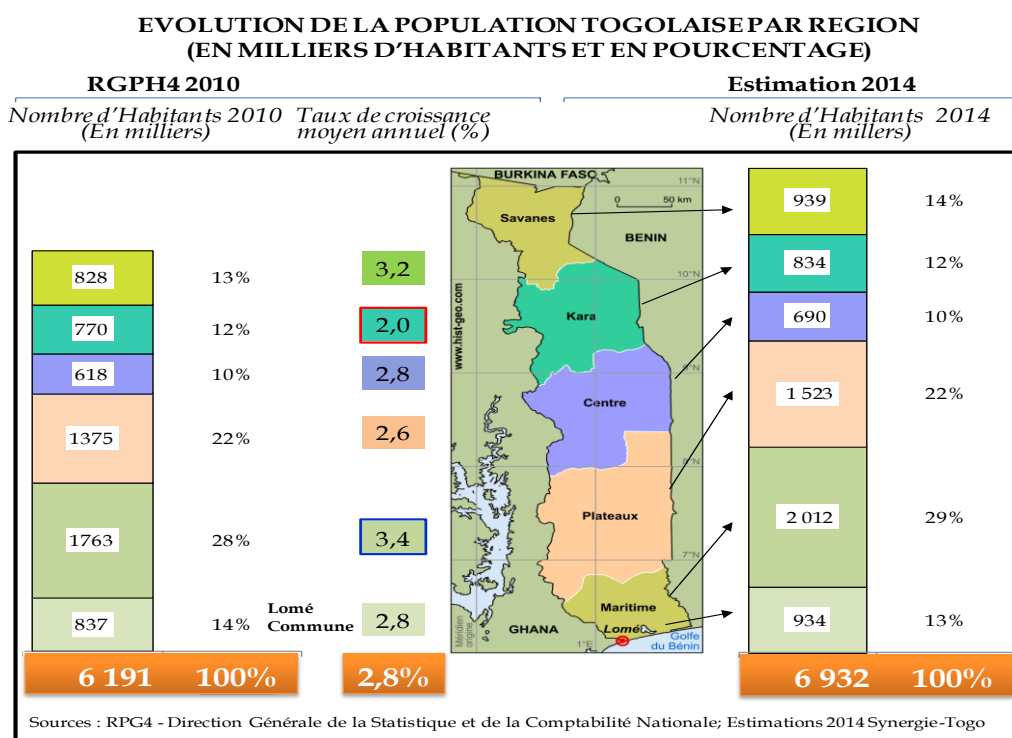
Le constat et le diagnostic sont sans équivoque. Depuis quatre décennies, le Togo n'a pas connu d'évolution substantielle dans le domaine de l'administration territoriale et de la décentralisation. Ici comme ailleurs, l'amateurisme politique a pris la place d'une gestion rationnelle et moderne adaptée aux réalités géographiques inextensibles du Togo : 56 000 Km², 600 Km de long sur 100 Km pour les points les plus larges du pays. Pourtant, à la faveur des processus de démocratisation enclenchés en Afrique dans les années 90, le Togo a mis en place en 1992 une constitution qui prévoit des dispositions très pertinentes sur ce sujet. Le titre XII de la constitution est explicite à cet égard :

« La République togolaise est organisée en collectivités territoriales sur la base du principe de décentralisation dans le respect de l'unité nationale ». Ces collectivités territoriales sont : les communes, les préfectures et les régions... Les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel dans les conditions prévues par la loi. ».

Le manque de volonté et de transparence politiques ajouté à une vieille coutume centralisatrice, ont maintenu le pays dans le *statu quo*. En dépit des dispositions constitutionnelles et les précisions apportées par de la loi n°98-006 du 11 février 1998 sur les attributions des différentes collectivités (commune, préfecture, région), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), qui a beaucoup investi dans la décentralisation, constate que « la décentralisation est méconnue de la grande majorité des populations ». Pourtant, la consolidation de la démocratie passe par un véritable ancrage à la base, c'est-à-dire dans les collectivités territoriales, des notions de responsabilité, de transparence, de qualifications en matière de leadership, de représentation des intérêts des électeurs et de gouvernance efficace.

Les conséquences économiques du blocage de la décentralisation sont également sans appel. La région maritime concentre plus de 42% de la population nationale. En dehors de la commune de Lomé dont l'extension est limitée par des contraintes naturelles ou frontalières, la région accueille l'essentiel de l'exode rural parce que l'essentiel de l'activité économique y est concentrée. La population de la région maritime hors Lomé Commune croît de près de 3,5% par an, contre 2% par exemple pour la région de la Kara, voire 1% à peine pour la préfecture de la Kozah, selon les résultats du RPGH4 (cf. figure 8). L'entrée en vigueur effective de la loi de décentralisation adoptée depuis 1998 est donc urgente.

Figure 8



L'agenda électoral sera complété très rapidement par des élections locales afin de doter les communes de conseils démocratiquement élus chargés de la gestion des affaires proches des réalités et des besoins des populations. A cet égard :

- La décentralisation offrira aux populations de nouvelles perspectives de développement participatif axé sur les réalités locales : aménagement du territoire local (logement, alimentation, santé, énergie, école, eau, hygiène et

environnement) ; amélioration et entretien des infrastructures routières et des pistes, appuis multiformes aux unités de productions agricoles et commerciales, promotion des activités culturelles et éducatives ;

- Les collectivités locales seront invitées à définir très rapidement leur plan directeur d'aménagement et de développement, avec les moyens requis et l'agenda de mise en œuvre ;
- Le transfert de pouvoirs et de compétences sera accompagné de transferts effectifs de ressources humaines, matérielles et financières permettant aux collectivités de prendre en charge les secteurs de développement de base qui leur incombent ;
- La mise en place des collectivités locales appellera la définition d'un nouveau cahier de charges de la coopération intégrant les paramètres de la coopération décentralisée, porteuse d'améliorations concrètes des conditions de vie des populations (santé, éducation, culture, environnement, etc.) ;
- La mobilisation populaire ajoutée aux apports salutaires du mouvement associatif dans les tâches de solidarité et de développement sera d'autant plus effective que la gouvernance locale participative favorisera la transparence dans la gestion municipale ;
- Les lois devront rapidement préciser le nouvel environnement juridique ainsi que les différentes matières sur lesquelles les collectivités locales exercent leurs pouvoirs ;
- De même, les champs des attributions des préfets et des chefs traditionnels devront être plus nettement délimités afin d'éviter les tentatives d'instrumentalisation auxquels ces maillons de la démocratie locale sont trop souvent l'objet ;
- Les différentes administrations centrales apporteront leur appui ciblé aux collectivités locales dans les **matières environnementales comme l'hygiène, la gestion des déchets, les équipements de base, la construction de caniveaux, l'animation culturelle des quartiers** ;
- Les règles de coordination et de fonctionnement de la solidarité entre les communes d'une même région et d'une région à l'autre seront définies dans le but de promouvoir un équilibre et une autonomie progressive des régions ;
- Chaque région sera considérée comme un **pôle de développement et un pôle d'excellence** dans les secteurs dont elle détient un certain savoir-faire.

4.2. Les principes éthiques

La mise en œuvre du Plan d'urgence de redressement nécessitera des décisions drastiques en amont. Et celles-ci portent essentiellement sur **l'éthique**. On a coutume de dire que la politique est une jungle où ne survivent que les prédateurs, les menteurs et les démagogues. Eh bien, pour que le Plan d'urgence de redressement marche, il faut à la base accepter les valeurs éthiques qui tournent autour de trois principes fondamentaux qui défissent la qualité d'être et de vivre :

Premier principe : le respect de la parole, des hommes et de la chose publique :

Tout part du respect et revient au respect, nous apprend la sagesse des peuples. Trop souvent la politique donne à voir des spectacles effarants de paroles et de promesses non tenues, de manque de respect des plus petits et de la chose publique. Les hommes politiques se comportent comme de véritables chiffonniers prêts à insulter, à tuer et à écraser l'autre pour parvenir à leurs fins. Si l'on ajoute à ce tableau, les tendances enracinées de la corruption, les tentations très courantes de l'argent facile et de l'achat de conscience, les hommes qui aspirent au pouvoir politique n'offrent aucune garantie quant à la mise en œuvre de leurs promesses de changement. Une fois installés dans les attributs et les palais des pouvoirs, ils font exactement le contraire de ce qu'ils ont dit,

voire pire, que les prédécesseurs. Le redressement d'un pays comme le Togo ne se fera pas avec une telle race de prédateurs qu'ils soient au pouvoir ou en lutte pour le conquérir.

On ne le sait que trop bien : les mêmes causes produisent les mêmes effets ! Ne pas respecter les plus petits et les plus faibles, qui constituent la grande majorité de la population, ne pas respecter ses collaborateurs qu'on traite comme des « esclaves » est un facteur discriminant absolu dans le choix des femmes et des hommes qui conduiront le redressement de demain. Ne pas respecter la chose publique, ne pas faire la différence entre les intérêts personnels et le bien commun constituent un facteur rédhibitoire pour le redressement du pays. **Celui qui ne respecte pas l'individu en tant que créature unique ne respectera pas ses droits** : droit à vivre dans la liberté et la dignité, accès au bien-être social (eau, santé, éducation, nourriture, logement). Développer les qualités d'écoute bienveillante de tout le monde sans discrimination et en toute humilité, consulter ses collaborateurs avant d'apporter les bonnes réponses sans démagogie, voilà de bonnes pratiques qui participent à l'édification d'une société citoyenne et responsable.

Deuxième principe : rendre des comptes, reconnaître ses torts, faire son autocritique :

Si l'on affirme que nul n'est au-dessus des lois, si l'on considère que tout citoyen est soumis à la loi fondamentale qu'est la Constitution, si l'on estime que tout pays ayant souscrit à la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyens a le devoir de protéger ses filles et ses fils, alors toute personne en charge de la chose publique doit rendre régulièrement compte de la gestion de la parcelle de pouvoir qu'il exerce, de la gestion des ressources matérielles et financières mises à sa disposition par l'Etat pour remplir ses responsabilités. Pour cela, savoir reconnaître qu'on peut se tromper « **Errare humanum est** », être sincère, éviter les travers de l'arrogance, savoir faire son autocritique, agir en tout dans la **transparence**, constituent la base d'une action inscrite dans un processus mélioratif. L'histoire est tristement pleine d'exemples de personnes qui, imbuës d'elles-mêmes, grisées par les mirages du pouvoir, vautreës dans le luxe et l'ostentation, ont précipité leurs pays dans les atrocités et les absurdités les plus intolérables. S'octroyer le parapluie de l'impunité est monnaie trop courante dans les pays à système autocratique. Il faut s'en démarquer résolument. **L'intégrité** est le maître mot.

Troisième principe : lutter contre les pratiques népotistes et régionalistes

Comme dans beaucoup de parties du monde, la composante ethnique est présente au Togo. Mais il est attesté à travers l'histoire que la diversité ethnique constitue une richesse et non un handicap. Et c'est lorsque des hommes politiques véreux s'en mêlent que ce facteur devient une source de division, voire de conflits meurtriers.

Les dimensions réduites du pays ajoutées à une population qui ne représente pas la moitié de celle de certaines villes de certains pays, ajoutées aussi au caractère fondamentalement pacifique et travailleur de la femme et de l'homme togolais, constituent des boucles vertueuses à promouvoir afin que chaque citoyen se sente concerné par la construction de la nation.

Il faut résolument cultiver les sentiments d'appartenance à une communauté nationale ; il faut développer les valeurs de cohésion, d'entraide et de solidarité, qui ont permis aux populations de surmonter les obstacles de la dureté de la vie au cours des années de la dictature. Pour changer radicalement de paradigme, le choix des femmes et des hommes appelés à conduire le plan d'urgence de redressement doit se faire à l'aune de compétences avérées, et aussi à l'aune des valeurs éthiques éprouvées des femmes et des hommes intègres, des femmes et des hommes de bonne volonté !

Combattre la gangrène du népotisme, du tribalisme, de la corruption et du favoritisme dans les discours lorsqu'on est au pouvoir ou quand est dans l'opposition ne suffit plus. Seule la valeur de l'exemple, seule la mise en cohérence des paroles et des actes peuvent convaincre de la bonne foi des dirigeants.

4.3. Un Agenda de mise en œuvre cohérent et contraignant

L'agenda de mise en œuvre du Plan d'urgence comporte deux volets : le calendrier et l'évaluation.

- **Le calendrier de mise en œuvre**

Le Plan d'urgence de redressement du Togo est à échéance 2020, soit le temps d'un mandat de cinq ans. Il commence dès 2015. Clairement cela signifie qu'il se focalise sur l'essentiel : les fondations. Il fixe le cap avec des objectifs de résultats, avec des **exigences de rendement**, qui doivent faire l'objet de bilans réguliers : trimestriel, annuel, triennal et quinquennal. Sa réalisation impose tout à la fois une volonté politique et une détermination sans faille des femmes et des hommes « **de bonne volonté** » appelés à l'appliquer. Pas de marge à l'erreur, les responsables (président, ministres, préfets, maires et tous leurs collaborateurs) étant imputables de leur implication dans le processus de mise en œuvre. Le développement du Togo n'a pas besoin de la pléthore de « **chefs** » qui peuplent les bureaux de l'administration, « **des gens affairés sans rien faire** » comme dit Saint Paul.

- **L'Évaluation**

Le Plan s'appuie également sur les exigences de l'Évaluation de l'action conduite dans chaque secteur sur une base très concrète. Il s'agit en effet d'apprécier sur le terrain les améliorations quantitatives et qualitatives apportées aux populations : leur niveau de vie quotidienne, leur taux de satisfaction, enfin leur part contributive individuelle aux efforts déployés par la collectivité. Finies les missions d'agrément des dirigeants « **aventuriers** » payés à grand frais par l'État et qui n'apportent aucune plus-value informative à la conduite des affaires de l'État pour le bien-être des populations.

V. CONCLUSION

Le programme de développement durable et intégré du Togo est un impératif absolu. Après la spirale des crises engendrées par la politique autocratique et dynastique d'un clan, après des décennies de pillages et de détournements des ressources nationales au profit d'une minorité agrippée au pouvoir, l'heure du choix radical en faveur des valeurs éthiques, démocratiques et des droits de l'Homme a sonné. Le Togo ne peut plus supporter les turpitudes des dirigeants médiocres qui ont ruiné les espoirs de plusieurs générations de femmes et d'hommes qui ne demandaient qu'à travailler et à s'épanouir en tant que citoyens à part entière. A vivre, tout simplement !

L'heure est venue d'engager cette dynamique vertueuse de redressement et de développement économique et social, avec des forces nouvelles, représentées par une classe de leaders renouvelée, par la jeunesse et les femmes, par toutes les bonnes volontés dont regorge le pays.

« **Nous devons incarner le changement que nous voulons voir dans le monde** » disait le Mahatma Gandhi. Gandhi a fait ce qu'il a dit. On ne peut pas changer l'autre sans une thérapie personnelle qui passe par les fourches caudines d'un travail introspectif sur soi. Toute autre démarche ne peut que conduire aux vieilles recettes et aux mêmes avatars qui ont maintenu un si petit et néanmoins beau pays sous boisseau, au bord de l'asphyxie. Le plan d'urgence fixe un cap et trace un chemin pour tous les Togolais et les amis du Togo qui veulent changer le pays : véritablement et profondément.

Ils sont tous bienvenus pour poser les bases, pour « **bâtir la cité** » selon les prescriptions mêmes de notre inusable Hymne national, « **la Terre de nos Aïeux** » !